



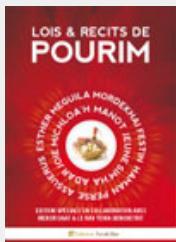
Traité SouCCA

Michna 3 - Chapitre 2

העשה סוכתו בראש העגלה, או בראש הספינה כשרה, ועלין לה ביום טוב; בראש האילן, או על גבי הגמל כשרה, ואין עולין לה ביום טוב. שניים בידי אדם, ואחת באילן, או שתים באילן, ואחת בידי אדם כשרה, ואין עולין לה ביום טוב; שלוש בידי אדם, ואחת באילן כשרה, ואין עולין לה ביום טוב. זה הכלל: כל שינטיל האילן, והוא יכולה לעמוד בפני עצמה כשרה, ואין לה ביום טוב.

Une SouCCA dressée dans une charrue ou sur une embarcation est valide et on peut y monter pendant Yom Tov. Une SouCCA dressée au sommet d'un arbre ou sur un chameau est valide, mais on n'y montera pas pendant Yom Tov. Si deux parois tiennent à l'arbre et une est fabriquée de la main d'un homme ou si deux parois sont fabriquées par la main d'un homme et une paroi tient à l'arbre, la SouCCA est valide mais on ne peut y monter pendant Yom Tov. Trois parois fabriquées par la main d'un homme et une autre tenant à un arbre, la SouCCA est valide et on peut y monter pendant Yom Tov. Voici la règle générale : chaque fois que l'arbre étant ôté, la SouCCA pourrait tenir d'elle-même, celle-ci est valide et on peut y monter pendant Yom Tov.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions